

Saône-et-Loire



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

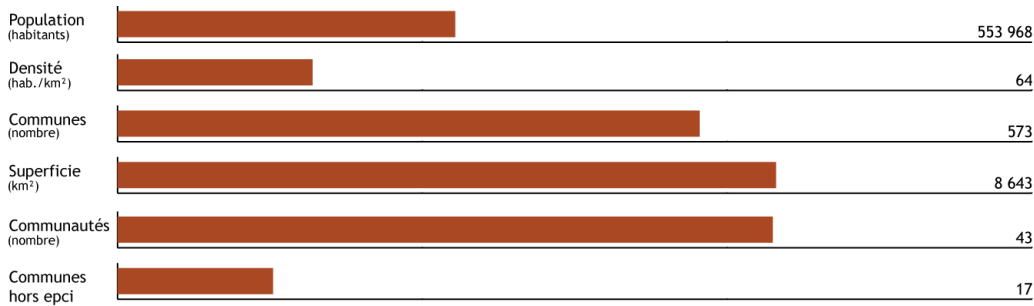
21 Avril 2011

Situation inchangée depuis le 1^{er} janvier 2010 :

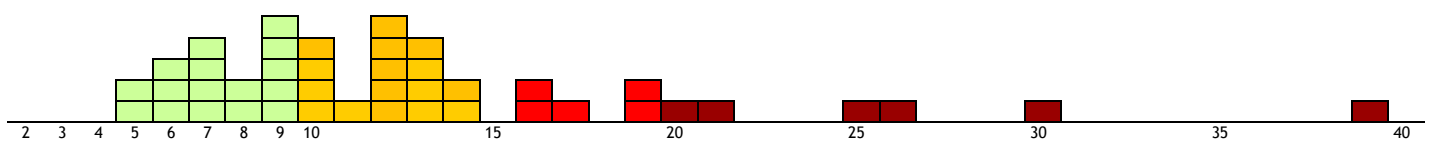
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté est quasi identique (intégration d'une commune isolée).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

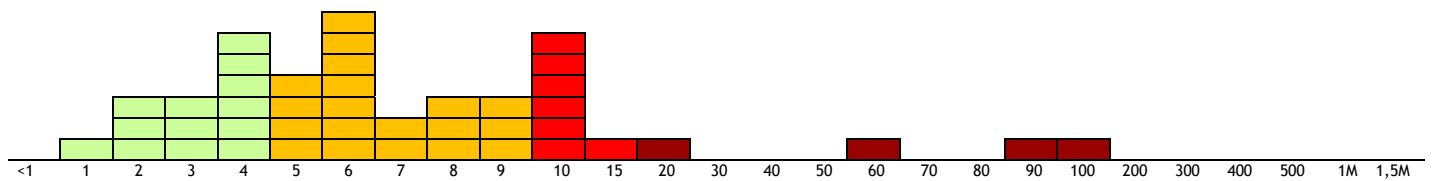
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

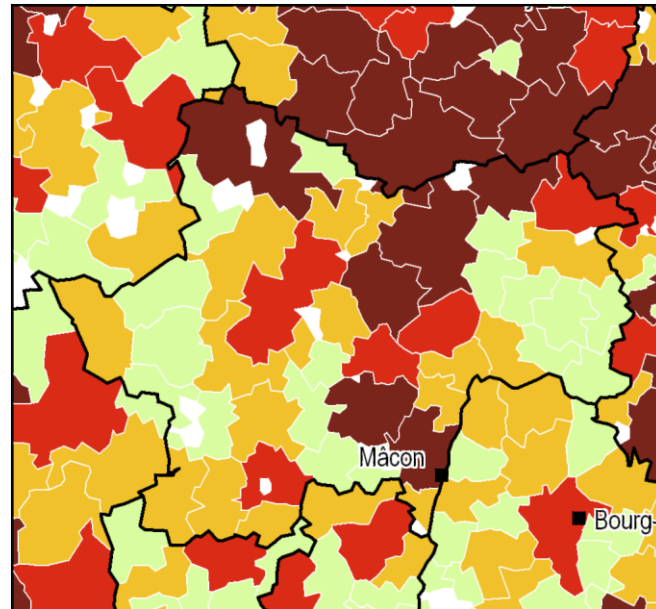


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
5	2
6	3
7	4
8	2
9	5
10	4
11	1
12	5
13	4
14	2
16	2
17	1
19	2
20	1
21	1
25	1
26	1
30	1
39	1
TOTAL	43

Population/Communauté	
Population	Communautés
1 à 2 000	1
2 à 3 000	3
3 à 4 000	3
4 à 5 000	6
5 à 6 000	4
6 à 7 000	7
7 à 8 000	2
8 à 9 000	3
9 à 10 000	3
10 à 15 000	6
15 à 20 000	1
20 à 30 000	1
60 à 70 000	1
90 à 100 000	1
100 à 200 000	1
TOTAL	43

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est caractérisé par un nombre élevé de communautés et leur émiettement :

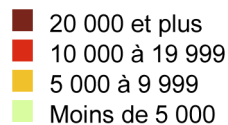
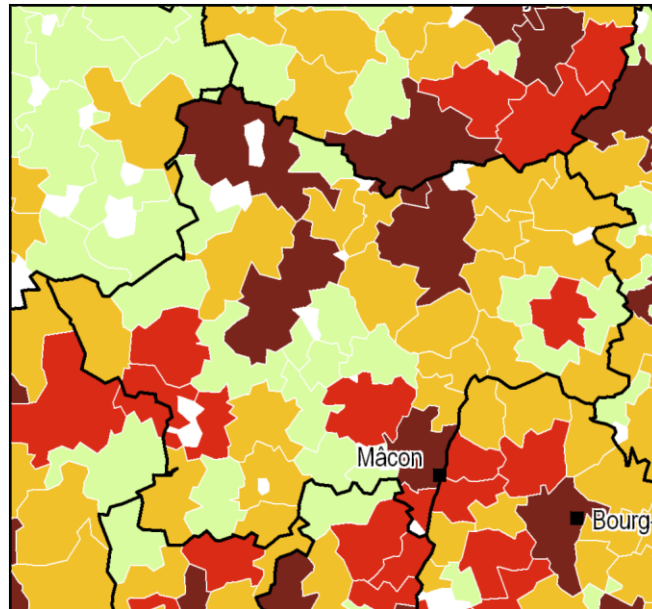
- 32 communautés sur 43 comptent moins de 15 communes (soit 74,40 %).
- 16 communautés comptent moins de 10 communes (soit 37,20 %).
- 6 communautés comptent au moins 20 communes (soit 14,00 %), dont la CA Chalons - Val de Bourgogne, la plus vaste (39 communes).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans la plupart des territoires riverains.
- Hormis la Côte d'Or, où les communautés sont plus étendues (le plus souvent 20 communes ou plus).

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

A l'émiettement, précédemment évoqué, correspond un tissu de communautés peu peuplées :

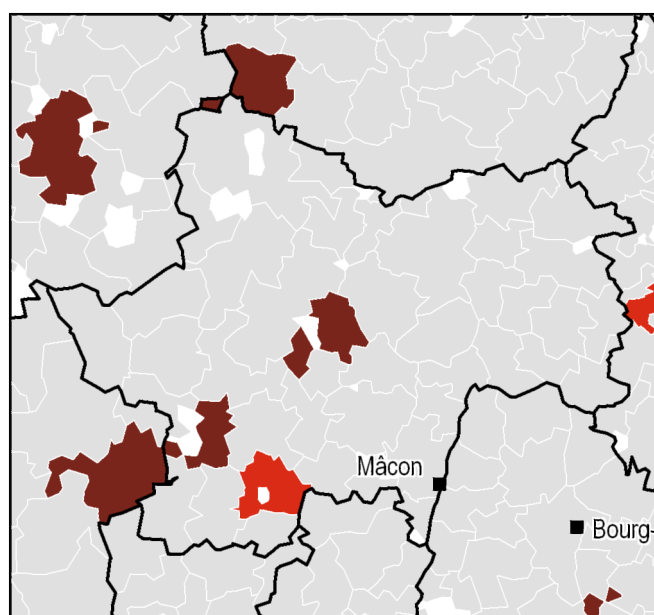
- 32 communautés sur 43 comptent moins de 10 000 habitants (soit 74,40 %).
- 11 communautés comptent entre 5 000 et moins de 7 000 habitants (soit 25,60 %).
- 13 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 30,20 %), dont 1 moins de 2 000 habitants (CC de la Guiche).
- 11 communautés comptent au moins 10 000 habitants (soit 25,60 %).
- 3 communautés comptent au moins 60 000 habitants (CA Chalon - Val de Bourgogne, CU Le Creusot - Montceau les Mines, CA du Mâconnais - Val de Saône). Elles rassemblent 48,20 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Situation analogue dans les territoires riverains, excepté aux extrémités Nord et Sud-Est, où les vis-à-vis des agglomérations les plus peuplées de Saône-et-Loire sont moins peuplés.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	2	CC Autour du Mont Saint-Vincent CC de Paray le Monial
Territoire comprenant une enclave	1	CC du Pays Clayettois
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	39	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	31	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	18	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	17	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Antully, Lucenay-l'Évêque et Plottes ont intégré la CC de l'Autunois.
- Chamilly et Saint-Bérain-sur-Dheune ont intégré la CC Entre Monts et Dheune.
- Chânes et Varennes-lès-Mâcon ont intégré la CC du Mâconnais-Beaujolais.
- Rully a intégré la CA Chalon-Val de Bourgogne.

Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- CC du Canton de Bourbon-Lancy, 10 communes : Bourbon-Lancy, Chalmoux, Cronat, Gilly-sur-Loire, Lesme, Maltat, Mont, Perrigny-sur-Loire, Saint-Aubin-sur-Loire, Vitry-sur-Loire.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Morey a intégré la CC entre Monts et Dheune.
- Morlet a intégré la CC de la Vallée de la Drée.
- Saint-Laurent-d'Andenay a intégré la CU Le Creusot - Montceau-les-Mines.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètre existant par intégration de commune isolée :

- Clermain a intégré la CC de Matour et sa région.

Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans l'ensemble du territoire départemental, en particulier sur sa frange Nord.
- Certaines créent des discontinuités entre des communautés ou sont en position d'enclave.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BAUDEMONT
BRION
CHANGE
CHÉRIZET
CRÉOT
ÉPERTULLY
GOURDON
LAIZY
MONTJAY

PIERRECLOS
RECLESNE
ROMANÈCHE-THORINS
SAINT-FORGEOT
SAINT-JULIEN-SUR-DHEUNE
SAINT-LOUP-GÉANGES
SAINT-YAN
VITRY-EN-CHAROLLAIS

Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

Saône-et-Loire

Schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité

Contribution aux réflexions pour une simplification et une rationalisation de l'intercommunalité

Réunion du 13 avril 2006

Etat des lieux

- Une intercommunalité riche
 - 43 EPCI à fiscalité propre : 1 communauté urbaine, 2 communautés d'agglomération, 40 communautés de communes.
 - Représentant : 535 communes (93,3%) et 542 000 habitants (96%).
 - 38 communes isolées : 4 enclaves au coeur de communautés de communes, 24 communes en périphérie d'EPCI à fiscalité propre, 10 communes du canton de Bourbon-Lancy.
- Des structures nombreuses et de taille réduite
 - Majoritairement à l'échelle du canton (14, intégralement ; 10, à une ou deux communes près).
 - Une intercommunalité hétérogène et complexe : enchevêtrements de structures, intervenants multiples.
- Des compétences parcellaires qui restent à étoffer
 - Compétences pas toujours exercées.
 - Compétences à étoffer ou à préciser.
 - Transferts de charges sans exercice effectif de compétences.

Objectif poursuivi

- Simplifier
 - Favoriser l'achèvement de la carte intercommunale :
 - Regrouper deux EPCI, dont l'un au moins à fiscalité propre.
 - Le périmètre englobe les EPCI intéressés et peut inclure des communes isolées.
- Clarifier
 - La définition de l'intérêt communautaire dans une logique intercommunale.
- Parachever
 - Mettre en cohérence les périmètres avec l'exercice des compétences dans le cadre d'un projet commun de développement et d'aménagement.
 - Assurer la couverture totale du territoire départemental en EPCI à fiscalité propre.